Le remède

Pour enrayer le mal, il faut modifier nos lois concernant le mariage ; il faut autoriser la recherche de la paternité, combattre l'adultère, faire des avantages aux hommes mariés au point de vue des charges nationales (impôts, service militaire, etc.).

Enfin il y a les moyens propres à diminuer la mortalité: les mesures d'hygiène, la protection des nouveaux-nés, des enfants, des femmes enceintes.

M. Le Roy, entre autres choses, est opposé au rétablissement des tours.

L'exposé des motifs de l'honorable député est très intéressant. Nous regrettons de ne pouvoir en donner qu'une courte analyse.

La proposition de loi de M. Le Roy porte en substance :

Interdiction de mariage, sans le consentement des parents avant 21 ans (au lieu de 25 ans pour l'homme et 21 pour la fille). Un mois après l'acte respectueux, le mariage peut être célébré.

Admission de la recherche de la paternité.

Le mari qui aura entretenu une concubine et qui aura été convaincu sur la plainte de sa femme, sera puni de 2 ans à 3 ans de prison.

Dégrèvement des contributions directes pour un homme marié ou veuf ayant moins de 6,000 francs de revenu :

Avec un enfant, le cinquième ;
Avec 2 enfants, les 2 cinquièmes;
Avec 3 enfants, les 3 cinquièmes;
Avec 4 enfants et au-dessus, les 4 cinquièmes.
L'homme marié sans enfants, sera dégrevé d'un dixième.

Le montant des dégrèvements ainsi opérés sera reporté sur les célibataires des deux sexes ayant un revenu supérieur à 3.000 francs.

Après un an de service militaire, si l'instruction est reconnue suffisante, les hommes pourront être renvoyés dans leurs foyers. A vingt-cinq ans, s'ils ne sont pas mariés, ils seront rappelés pour achever leur temps de service actif.

NOUVELLES DU JOUR

Le blocus du Dahomey
Propositions de paix repoussées

Lagoz, 1er juillet. — Le blocus des ports du Dahomey par les navires français, a amené le roi Béhanzin à faire des ouvertures de paix qui ont été repoussées.

» On lui a fait dire de ne plus en faire; les messagers seront traités comme espions.

Le commerce est stagnant, les Egbas se tiennent encore à l'écart, mais ils ont promis de laisser passer bientôt les caravanes.

Un ordre du jour du général Saussier à propos de la mort du capitaine Mayer

Paris, 1er juillet. — M. le général Saussier, gouverneur de Paris, a adressé aux officiers du gouvernement militaire l'ordre du jour suivant :

« Un douloureux événement est venu, ces jours derniers, apporter le deuil dans la grande famille militaire: un de ses membres distingués, M. le capitaine Mayer, a succombé aux suites d'un duel dont la cause première serait, parait-il, un article écrit par un officier de l'armée.

» S'il existe, en effet, celui qui, portant une épée, a emprunté la plume et l'épée d'un autre pour déverser l'injure et l'outrage sur ses camarades, le gouverneur espère qu'il n'appartient pas à la garnison de Paris.

» Quoi qu'il en soit, il recommande à tous les officiers sous ses ordres le calme et le sang-froid, persuadés qu'ils doivent être que l'indignation publique fera infailliblement échouer toutes les tentatives insensées et criminelles qui auraient pour but de rompre le grand faisceau des forces vives de la Patrie. »

Suicide d'un sous-officier à Belfort

Belfort, 1er juillet. — Montaclair Georges, 23 ans, sergent-fourrier au 42e de ligne, en garnison à Belfort, est entré dans une chambre et s'est suicidé en se tirant un coup de fusil sous le menton. Mort instantanée.

La fièvre typhoïde dans la garnison d'Epinal

Epinal, 1er juillet. — Des cas de fièvre typhoïde assez nombreux se sont déclarés dans la garnison.

Le 149e et le 155e vont être cantonnés hors de la ville.

Le Congrès de décentralisation

Angers, 1er juillet. — Le congrès de décentralisation s'est ouvert sous la présidence du comte de Chateaubriand. La discussion a porté sur les réformes dans l'organisation communale. MM. Urbain Guérin, Ambroise, Rendu, Gavouyère y ont pris part.

Un grand incendie

Cahors, 1er juillet. — Un violent incendie qui s'est déclaré à Capdenac a détruit l'usine de conserves alimentaires Raynal-Roquelaure. Pertes 150.000 francs couvertes par une assurance. Pas d'accident de personne.

La remise solennelle de la « Rose d'or »

Lisbonne, 1er juillet. — La *Gazette officielle*, annonce que lundi aura lieu la remise solennelle de la « Rose d'or » à la reine Amélie, fille de M. le comte de Paris.

Grève des agents de change en Espagne

Madrid, 1er juillet. — Les agents de change se sont mis en grève à la suite des nouveaux impôts sur les opérations de bourse. Les valeurs publiques n'ont pas été cotées officiellement.

La fièvre scarlatine à Londres

Londres, 1er juillet. — Le chiffre des malades de la fièvre scarlatine dans les différents hôpitaux est aujourd'hui de 2430. L'épidémie sévit également parmi les équipages de la flotte méditerranéenne.

L'exposition de Chicago

Chicago, 1er juillet. — L'exposition sera ouverte le 1e mai par un descendant de Christophe Colomb, le marquis de Véragua qui, trop âgé pour aller à Chicago, lancera de son appartement de Madrid un signal électrique pour faire mettre en mouvement toutes les machines de l'exposition.

La commission du travail

Paris, 1er juillet. — Après une discussion assez pénible, la commission a fini par adopter les trois premiers articles du projet de loi dont M. Guigne est l'auteur.

Le premier article stipule qu'il est créé une caisse nationale de retraites pour la vieillesse et pour les travailleurs des deux sexes alimentée par les versements des patrons, des ouvriers et des subventions de l'Etat. L'article 2 prévoit la création d'assurances. L'article 3 consacre le principe de la création de caisses régionales.

Les relations commerciales de l'Espagne et de la France

Madrid, 1er juillet. — La *Gazette officielle* publie le décret accordant le tarif minimum pour l'entrée en Espagne et dans ses colonies des produits venant de France.

Suicide d'un témoin dans un procès électoral

Perpignan, 1er juillet. — Le tribunal correctionnel devait juger certains électeurs conservateurs d'Opoul, canton de Rivesaltes, inculpés de corruption électorale. L'un des témoins, Carrère, s'est suicidé avant l'audience en se jetant dans un puits, parce qu'on l'avait menacé, s'il déposait, de le faire arrêter et conduire en prison.

Le choléra en Russie

Saint-Pétersbourg, 1er juillet. — Pour empêcher que le choléra ne se propage de Bakou à Astrakhar, les mesures sanitaires les plus rigoureuses ont été prises ; on a notamment suspendu le transport des voyageurs entre ces deux villes.

M. Wilson en correctionnelle

Tours, 1er juillet. — M. Wilson est assigné devant le tribunal correctionnel de Loches pour le samedi 9 juillet. M. Leroux, secrétaire du comité de propagande, a été également assigné.

Incendie des missions françaises de l'Ouganda

Paris, 1er juillet. — Le *Temps* reçoit la dépêche suivante :

« Zanzibar, 1er juillet. — Des lettres de Mgr Hirt, datées du 2 avril, confirment les incidents qui se sont produits dans l'Ouganda et que je vous ai câblés. Les Bagandas protestants ont de nouveau attaqué les catholiques et incendié leurs maisons. Le capitaine Williams incendia lui-même la maison du grand chef catholique Cyprien Ranta; les capitaines Lugard et Williams déclarèrent aux Pères qu'ils voulaient faire la guère et en prenaient la responsabilité devant l'Europe.

» Les pères blancs prisonniers ont été remis en liberté le 19 mars et ont gagné le sud du lac Victoria. Les pertes matérielles de la mission française sont évaluées à 100,000 francs. Les capitaines anglais refusèrent de traiter avec les chefs catholiques; ils voulurent capturer les neveux de Mouanga, qui s'enfuirent à Bukumbi. Les Anglais s'efforcent de ramener Mouanga à leur cause ».

Le catéchisme électoral de Mgr Fava

Mgr Fava retire son catéchisme électoral dans une lettre fort digne adressée à M. Ricard. La mauvaise presse officieuse affecte d'y voir des excuses. Le ministre arrête les poursuites contre lui au Conseil d'Etat.

La mine de Monthieux

Saint-Etienne, 1er juillet. — La rentrée des ouvriers à la mine aux mineurs de Monthieux s'est effectuée ce matin sans incident. Cette nuit, les murs de la ville ont été couverts d'affiches anarchistes protestant contre les arrestations arbitraires du 22 avril dernier et excitant le peuple à la révolte. Ces affiches ont été arrachées par les agents de la sûreté.

Curieux mode d'élection

Londres, 1er juillet. — Le premier député qui sera élu au 13e Parlement de S. M. la reine Victoria sera lord Randolph Churchill. Lord Randolph n'a pas de concurrent dans la circonscription nord de Paddington où il se représente. Selon la loi anglaise, il n'y aura donc pas de scrutin et lord Randolph Churchill sera élu par la simple nomination de ses parrains, aujourd'hui 1er juillet.

Immense incendie en Hongrie.— Cent quarante-trois maisons détruites

Vienne, 1er juillet. — On télégraphie d'Oszlany au *Fremdenblatt*, que cent quarante-trois maisons y ont été détruites, hier, par un incendie. Quatre-vingts familles sont sans pain et sans abri.

Une fortune dans un oreiller

On mande de Saint-Pétersbourg, 28 juin :

« On s'entretient beaucoup, en ville, d'un héritage bien curieux.

» Une pauvre modiste, la nommée Fatiana Peroff, qui soutenait sa vieille grand'mère de ses petites économies, a été l'heureuse héritière en question.

» Dernièrement sa grand'mère est morte. La jeune modiste, en voulant renouveler le duvet de l'oreiller de la défunte, y trouva un pli qui renfermait un récépissé de 35,000 roubles (environ 100,000 fr.) — excusez du peu — déposés à la Banque de l'Etat.

» Le mari de la défunte avait, jadis, un peu de fortune. »

Les frais d'un Conseil municipal socialiste

Marseille, 1er juillet. — Le conseil municipal a été saisi ce soir d'une proposition du maire tendant à faire inscrire 74,800 francs pour rembourser les frais de déplacements et de voiture des conseillers. Les conseillers ont adopté un vœu demandant l'amnastie pour les condamnés de délits politiques et pour ceux de Fourmies.

Merveilleuse poudre sans fumée

Stockholm, 2 juillet. — Les chimistes suédois ont doté leur pays d'une poudre sans fumée qui aurait, dit-on, de sérieux avantages. Elle brûle sans flamme, peut être maniée sans danger, et ne craint ni l'humidité ni la chaleur. La fabrication de cette poudre n'exige ni un outillage nouveau, ni des édifices spéciaux.

La cathédrale de Pékin

La nouvelle cathédrale de Pékin vient d'être achevée dans l'espace relativement court de 18 mois. La cathédrale, bâtie sur les plans faits par le R. P. Favier, de la Compagnie de Jésus, a la forme d'une basilique. Les vitraux, de véritables chefs-d'œuvre, ont été faits par des artistes français. Les frais de construction ont été supportés par le domaine impérial, en vertu d'une convention de 1886 entre le ministre de France et le domaine impérial de Chine.

La lettre de Mgr de Grenoble à M. Ricard

Voici la lettre que Mgr l'évêque de Grenoble écrit à M. le ministre des cultes :

« Grenoble, le 29 juin 1892.

» Monsieur le ministre,

» J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre, en date du 28 de ce mois, relative au supplément de mon catéchisme diocésain.

» J'ai ouï dire, monsieur le ministre, que Notre Saint-Père le Pape aurait désiré qu'on n'ajoutât pas aux catéchismes la leçon sur les élections, vu que cela pouvait pousser à la persécution religieuse, comme c'est arrivé en effet. C'est pourquoi j'ai pris occasion de là d'exécuter un projet que je nourris depuis longtemps, et qui consiste à soumettre au Saint-Siège un nouveau catéchisme pour mon diocèse.

» Cependant, je préférerais que Léon XIII offrit au monde entier un catéchisme universel, et l'imposât de sa pleine autorité, comme Vicaire du Christ et Docteur de toutes les nations données par le Père des cieux au Verbe Incarné, son Fils, comme Lui Roi éternel. Au nom du congrès de l'Association catholique de la Jeunesse française, tenu naguère à Grenoble, j'ai adressé cette demande à Sa Sainteté.

» Si Elle daigne répondre favorablement à nos désirs, cette mesure aura des conséquences singulièrement salutaires pour les âmes, auxquelles elle montrera l'unité de la foi catholique et l'adhésion pratique de tous les âges, et de toutes les nations et de toutes les tribus sauvages, au magistère infaillible de l'Eglise catholique.

» En ce qui concerne les évêques français, cette mesure providentielle aura ce précieux avantage, monsieur le ministre, de faire cesser sur ce point là le désaccord qui existe entre eux et Votre Excellence.

» Qu'elle veuille donc, en ce qui me regarde, comprendre que, pour aller au-devant de ce que je crois être la volonté ou le simple désir du Pape, je retire la leçon précitée, concernant les élections, ajoutée à mon catéchisme.

» Recevez, etc.

» ✠ AMAND-JOSEPH, *évêque de Grenoble*.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les funérailles de M. le docteur Bayart. — Samedi matin, à dix heures, ont eu lieu en l'église Notre-Dame les funérailles de M. le docteur Désiré Bayart, médecin des hospices et des hôpitaux, ex-médecin-légiste.

La levée du corps a été faite par M. Evrard, doyen de Notre-Dame.

Les cordons du poële étaient tenus par MM. Largillière, président du cercle médical, médecin-légiste, Butruille, Derville et Degand, docteurs en médecine, François Roussel et Deleporte-Bayart, administrateurs des Hospices.

Derrière le corbillard suivait le corps médical de Roubaix et des environs ayant à sa tête M. le docteur Philippart; puis MM. Paul Despatures, Henri Briet, Coupez, administrateurs des Hospices.

De chaque côté, la haie était formée par de jeunes orphelines de l'hospice et des vieillards.

Le deuil était conduit par M. Wattel, gendre du défunt.

A l'église, le portail et le chœur étaient tendus de draperies noires. Le corps a été déposé dans un grand catafalque entouré d'un nombre considérable de lumières. Sur le cercueil on remarquait une superbe couronne offerte par le corps médical.

Nous avons remarqué encore dans l'assistance MM. Barroyer, commissaire central, Pollet, maire de Wattrelos, etc.

Au cimetière aucun discours n'a été prononcé, sur la demande formelle exprimée par le défunt.

Le Syndicat des Patrons du Nord. — C'est, parait-il, le samedi 9 juillet que viendra, devant le Tribunal correctionnel de Lille, le procès fait à plusieurs membres de l'Association des patrons du Nord, pour infraction à la loi de juillet 1884 sur les syndicats professionnels.

Nous avons déjà indiqué quels chefs de prévention sont relevés à la charge de ces messieurs qui sont cités au nombre de sept : ils auraient étendu aux questions religieuses l'objet de leur association, et auraient admis au sein de leurs délibérations des personnes étrangères au syndicat et notamment des ecclésiastiques : on leur reproche aussi d'avoir envoyé des convocations pour certaines réunions. Ce sont des faits qu'ils ne chercheront pas à nier : ils les ont reconnus, dès l'ouverture de l'instruction, d'ailleurs.

Rechercher le bien moral de l'ouvrier, s'inspirer de conseil d'hommes autorisés et compétents, sont-ce des actes répréhensibles condamnés par la loi de 1884 ? — Oui, si l'on veut faire de cette législation une interprétation draconienne et exiger pour l'application aux syndicats qui en sont nés, un caractère d'exclusivité absolu. — Non, si l'on veut laisser aux chefs d'établissements la liberté de comprendre comme ils l'entendent, les intérêts industriels et économiques que la formation de leur syndicat a pour but de protéger.

A supposer qu'il s'agisse d'intérêts *exclusivement* économiques, un patron ne peut-il point y faire entrer la recherche de l'amélioration du sort de ses ouvriers par des institutions de caractère moral et même religieux, avec le respect bien entendu de la liberté de chacun ?...

Voilà, croyons-nous, la thèse qui sera présentée par les membres du syndicat et qui trouvera, parait-il, sa principale argumentation dans les travaux préparatoires de la Chambre et du Sénat avant la promulgation de la loi du 25 juillet 1884.

Me Théry, du barreau de Lille, présentera la défense de quelques-uns, sinon de tous, des industriels assignés.

Service extraordinaire de vaccination et de revaccination. — Voici le tableau de service pour les 3 et 4 juillet :

Dimanche 3 juillet, de 10 heures à midi. — Ecole rue Saint-Vincent, Mme Jacob ; rue de Rome, Mme Debeyne ; boulevard de Strasbourg, Mme Briquet ; rue Pierre-de Roubaix, Mme Lempereur ; rue du Moulin, Mme Blanquart ; rue du Bois, Mme Dubrulle ; rue Brézin, Mme Delcroix.

Le même jour, de 3 à 5 heures. — Ecole rue Saint-Vincent, M. Largillière ; rue de Rome, M. Ballenghien ; boulevard de Strasbourg, M. Vaillant ; rue Pierre-de-Roubaix, M. Delannoy ; rue du Moulin, M. Godefroy ; rue du Bois, M. Dubron ; rue Brézin, M. Duriez.

Lundi 4 juillet, de 6 à 8 heures du soir. — Ecole rue Saint-Vincent, M. Delattre ; rue de Rome, M. Derville ; boulevard de Strasbourg, M. Druesne ; rue Pierre-de-Roubaix, M. Dujardin ; rue du Moulin, M. Bernard ; rue du Bois, M. Harlet ; rue Brézin, M. de Chabert.

On emploiera un vaccin de génisse récolté à Roubaix par les soins de M. Roger, vétérinaire, chef de l'inspection des denrées alimentaires.

Une réunion ouvrière. — Des affiches rouges ont été placardées dans les différents quartiers de la ville annonçant une grande conférence ouvrière qui aura lieu, aujourd'hui, samedi, 2 juillet, dans la salle du théâtre Deschamps.

Cette conférence sera présidée par le citoyen Henri Carrette, maire de Roubaix ; MM. P. Lafargue, député de Lille, Duc-Quercy, publiciste, Jules Guesde, secrétaire du Conseil National du Parti ouvrier, et J.-B. Clément, secrétaire de la Fédération des Ardennes, prendront la parole.

Voici l'ordre du jour :

1. La force de l'organisation ouvrière ; 2. Le rôle des municipalités socialistes.

Il sera perçu 0.15 centimes à l'entrée.

Hyacinthe Loyson à Roubaix. — Un journal de Paris annonce que dimanche prochain, Hyacinthe Loyson fera une conférence au théâtre de Roubaix. Le conférencier traitera le sujet : « Dieu et le peuple. »

La fête du 14 juillet. — *Le concours de chant.* — Voici le règlement du concours de chant individuel et de duos qui aura lieu, le 14 juillet, dans la salle de Mme veuve Dominique Rousseau :

Le concours s'ouvrira à 3 heures précises du soir; il comprendra une division d'excellence et une première division, ainsi qu'un concours de duos lyriques et comiques.

Chaque division sera composée de deux catégories : 1° Romances et airs d'opéras; 2° Chansonnettes comiques avec ou sans parlé.

Les lauréats des précédents concours devront se faire inscrire dans une division supérieure à celle dans laquelle ils ont obtenu un prix.

Le concours sera exclusivement réservé aux personnes habitant Roubaix.

On ne pourra dire plus de trois couplets d'une chanson.

Les morceaux primés les années précédentes ne pourront être redits par les mêmes personnes.

Quiconque ne répondrait pas à l'appel de son nom perdrait son droit au concours, sans exception.

Tout concurrent devra fournir au jury et à l'accompagnateur la musique avec accompagnement du morceau qu'il aura choisi pour concourir.

Le jury sera formé de quatre directeurs des principales sociétés chorales de la Ville. Il décernera les prix au plus grand nombre de points et opérera avec la plus grande impartialité.

Si deux concurrents obtenaient le même nombre de points, le délégué de l'Administration municipale, directeur des concours, se prononcerait pour l'un d'eux.

Les demandes d'inscription seront reçues, sous enveloppes fermées, jusqu'au 14 juillet, à trois heures précises du soir, chez Mme veuve Dominique Rousseaux, rue de l'Alouette; sur chaque enveloppe, on indiquera la division et la section dans lesquelles le demandeur désire concourir. Le dépouillement des demandes sera fait par le délégué de l'Administration municipale au moment des concours.

Il sera expressément défendu de circuler, d'entrer ou de sortir de la salle des concours, pendant l'audition des concurrents. Le plus grand silence devra être observé sous peine d'exclusion immédiate.

L'accompagnateur se tiendra à la disposition des concurrents qui voudraient répéter, le 14 juillet, de 11 heures du matin à 1 h. de l'après-midi.

Division d'excellence entre les lauréats des concours antérieurs et ceux mis hors concours depuis 10 ans, ainsi qu'entre les nouveaux adhérents. — Première section, ténor : 1er prix, une médaille aux armes de la ville avec diplôme et une prime de 12 fr. ; 2e, id. id. — Deuxième section, barytons. — 1er prix, une médaille aux armes de la ville avec diplôme et une prime de 12 fr.; 2e, id. id. — Troisième section, basses. — 1er prix, une médaille aux armes de la ville avec diplôme et une prime de 12 fr.; 2e, id. id. — Quatrième section, comiques. — 1er prix, une médaille aux armes de la ville avec diplôme et une prime de 12 fr.; 2e, id. id.

Première division. — Première section, ténors: 1er prix, une médaille aux armes de la ville avec diplôme et une prime de 10 fr.; 2e, id. — Deuxième section, barytons : 1er prix, une médaille aux armes de la ville avec diplôme et une prime de 10 fr.; 2e, id. — Troisième section, basses : 1er prix, une médaille aux armes de la ville avec diplôme et une prime de 10 fr.; 2e, id. — Quatrième section, comiques : 1er prix, une médaille aux armes de la ville avec diplôme et une prime de 10 fr.; 2e, id.

Concours de duos : Lyriques, prix unique, deux médailles aux armes de la Ville avec 2 diplômes et une prime de 12 francs. — Comiques, prix unique, deux médailles aux armes de la Ville avec 2 diplômes et une prime de 12 francs.

Jury : MM. Paul Fournier, directeur de la Cœcilia Roubaisienne ; M. J.-B. Lhoëst, directeur de l'Alliance Chorale ; Emile Vroman, directeur de l'Union des Travailleurs ; Oscar Laureyns, directeur de la Lyre Roubaisienne; pianiste-accompagnateur : M. Achille Vroman, 1er prix du Conservatoire de Roubaix.

L'organisateur-délégué par l'Administration municipale, directeur des concours, Richard De Bœve.

— *Les concours de pinsons.* — Des concours de pinsons seront offerts gratuitement aux amateurs de la ville :

100 francs de prix en espèces. — Au boulevard de Mulhouse, les inscriptions sont reçues chez M. Pollet, rue de Lannoy, 232. — Rue de la Conférence, les inscriptions sont reçues chez M. Delcueillerie, cabaretier, rue de la Conférence. — Rue de l'Industrie, les inscriptions sont reçues chez M. Vanneste, à l'estaminet de la Place du Commerce.— Rue d'Italie, les inscriptions sont reçues à l'estaminet de l'Espérance.

Règlement des concours : Les inscriptions seront reçues jusqu'au 14 juillet, à 7 heures du matin.

Prix pour chaque concours.— 1er prix, haut nombre, 10 fr. en espèces; 2e prix, nombre supposé, 5 fr.; 3e prix, id., 3 fr.; 4e prix, id., 2 fr.; 5e prix, id., 2 fr.; 6e prix, bas nombre, 3 fr.

La fête d'escrime qui doit avoir lieu dimanche prochain dans le local du manège de Roubaix, au profit des sociétés de secours aux blessés militaires, promet d'être des plus brillantes.

Nous avons mentionné précédemment les noms de maitres réputés tels que MM. Pini, Bergès, Ruzé, Oudart, Michaud, Merxks, Dubus, Lefaure .. Nous savons que le comité d'organisation s'est assuré, en outre, le gracieux concours de :

M. Demonchy, officier de cuirassiers, un des premiers tireurs de l'armée française; de M. Michon, le célèbre professeur de l'école supérieure de guerre; de plusieurs officiers de la garnison de Lille, et enfin de quelques amateurs de Roubaix.

On annonce aussi un assaut au sabre très intéressant entre le chevalier Pini et un professeur de Paris.

Une des principales attractions de cette réunion sera certainement l'assaut qui doit avoir lieu entre mesdames Deloze-Rugé et Anna Landry.

La *Grande-Harmonie*, dont l'éloge n'est plus à faire, se fera entendre pendant la fête.

Nous rappelons au public que l'ouverture des bureaux aura lieu dimanche à 3 heures. Les assauts commenceront à 3 h. 1/2 précises.

Mercredi, dans la journée, des prospectus annonçant un match vélocipédique avec un pari de 150 fr. pour jeudi matin, à cinq heures, au jardin de Barbieux, avaient été distribués dans les rues et dans les cafés.

D'après ces prospectus, le match devait avoir lieu entre M. H... et M. X...; on dit que ce dernier, qui est indisposé depuis dix jours, n'avait même pas été averti. Aussi, les nombreux curieux, qui s'étaient rendus, jeudi matin, à Barbieux, pour assister à ce match, furent-ils fort désappointés, en apprenant qu'il n'avait pas lieu.

De vives altercations, parait-il, se sont produites entre plusieurs vélocipédistes.

Tir aux pigeons. — Un tir aux pigeons aura lieu, lundi, 4 juillet, à trois heures, au Stand du Breucq.

Avis militaire. — Tous les réservistes des classes 1882 et 1885 affectés au 147e régiment régional à Rocroi, sont priés de passer à la gendarmerie de Roubaix, pour y retirer leur ordre d'appel.

Le bureau sera ouvert de six heures du matin à neuf heures du soir.

Chronique religieuse. — *Paroisse Sainte-Elisabeth.* — Dimanche, 3 juillet, adoration du T. S. Sacrement. La grand'messe à 10 heures avec sermon, le salut solennel à 6 heures avec sermon et procession. Les instructions sont données par le R. P. Hofman.

La grève de la Société Anonyme. — Rien de changé dans la situation. La délégation du jour succède régulièrement à celle de la veille et est accueillie par la même fin de non-recevoir. Aucun incident à signaler à l'extérieur.

Nous apprenons que la Société Anonyme a remercié, pour la fin du mois courant, tous les contre-maitres du tissage.

La vente du poisson à Roubaix. — Du 20 au 30 juin, il a été vendu, à Roubaix, 5245 kilogrammes de poisson.

Une cabaretière proxénète. — Au numéro 13 de la rue de l'Epeule, une nommée Emélie Verheecke, femme de trente-huit ans, séparée de son mari Louis Lemahieu, tient un estaminet du genre de ceux que M. Hervé Milbéo, adjoint au Maire, a si justement flétris dans la dernière séance du Conseil municipal.

Depuis quelque temps déjà, la police de sûreté était prévenue qu'il se passait dans cet établissement des choses contraires à la morale. Une surveillance étroite fut exercée par les agents Cochez et Labbe, délégués à cet effet. Ils acquirent bientôt la conviction que la cabaretière attirait régulièrement chez elle de toutes jeunes filles, dans un but inavouable, et l'amenèrent mercredi dernier devant M. Martin, commissaire du 2e arrondissement.

De l'enquête menée avec la plus grande habileté par ce magistrat, il résulte qu'Emélie Verheecke est coutumière des agissements honteux qui lui sont reprochés. Elle a été maintenue en état d'arrestation, et dirigée sur Lille, sous l'inculpation d'excitation habituelle de mineures à la débauche.

La femme Lemahieu, d'origine belge, ainsi que son mari, avait été expulsée de France; mais elle a pu repasser la frontière grâce à la naturalisation obtenue par celui-ci, dont elle a profité avec lui.

Les accidents du travail. — Vendredi soir, vers six heures, un jeune homme de 19 ans, de la rue du Coq-Français, Louis Lézy, dégraisseur à l'établissement de teintures et apprêts de MM. Motte et Delescluse, boulevard de Belfort, voulait déclincher, pour la mettre en marche, une machine à rouleaux dont il a la surveillance. Sa main gauche, qui lui servait pour cette opération, glissa sur la déclinche, et il se blessa grièvement au haut de l'avant-bras, engagé dans la fourche soutenant la courroie.

M. Dujardin, médecin, appelé aussitôt pour lui donner ses soins, l'a fait transporter en voiture à l'Hôtel-Dieu.

Nous avons dit hier qu'un domestique de M. Vanhoutte, marchand de grains, rue des Arts, Léon Vancoppenol, avait reçu un coup de pied de cheval sur la cuisse droite. M. Vanhoutte nous prie de dire que rien de semblable ne s'est passé chez lui.

Un voisin brutal. — Un ouvrier, Louis Dumortier se rendait chez lui, rue Notre-Dame, jeudi vers six heures du soir, dans un état complet d'ivresse.

Une voisine, Mme Célestine Delsalle, se trouvait à sa porte. Dumortier l'apostropha grossièrement en lui disant que ses enfants avaient fréquement tenté d'enfoncer sa porte. Cette dame ayant nié le fait, Dumortier devint furieux et la frappa violemment. Non content de l'avoir battue, il brisa une partie du mobilier.

Mme Delnatte a porté plainte vendredi matin au commissaire du 1er arrondissement. M. Daudé, après une enquête minutieuse, a fait arrêter le brutal personnage et l'a écroué au dépôt. Il sera dirigé sur Lille.

Un accident rue de Mouveaux. — Vendredi, vers 9 heures du soir, un ouvrier, paraissant âgé d'une cinquantaine d'années, portant une pièce de fer, traversait la chaussée de la rue de Mouveaux à proximité de la rue d'Italie. En descendant le trottoir, il fit un faux pas et tomba. Dans sa chute il se fit de graves contusions aux jambes. Quant à la pièce de fer elle tomba sur le côté sans l'atteindre. L'ouvrier a été reconduit à son domicile par deux passants.

Un accident rue de la Fosse-aux-Chênes. — Un accident s'est produit vendredi matin, à 7 heures, dans un établissement industriel de la rue de la Fosse-aux-Chênes; un domestique, Gustave Deroubaix, était monté sur la plate-forme d'une calandre pour en retirer plusieurs pièces de tissus, lorsqu'il glissa et tomba d'une hauteur de 3 mètres dans la cave de l'établissement; par bonheur, il s'abattit sur un panier, la chute fut amortie, et Deroubaix n'a reçu qu'une légère luxation de la jambe gauche et quelques contusions sans gravité aux bras. Après avoir reçu des soins dans la maison de ses maitres, il a été reconduit chez lui en voiture, quelques jours de repos suffiront pour le rétablir.

Affaires de violences légères. Elles ont été assez nombreuses dans la journée de vendredi.

C'est ainsi qu'un rapport a été dressé a deux jeunes gens de la rue de Mouveaux, qui avaient battu leur beau-père et qui ne voulaient plus le laisser rentrer chez lui.

D'autre part, procès-verbal a été dressé à un jeune homme de la rue du Bassin et à sa sœur qui, provoqués par un sieur V..., à ce qu'ils assurent, l'avaient un peu vivement expulsé d'un estaminet.

Enfin l'on a conduit au dépôt de sûreté un bon ivrogne, de la rue Beaurewaert, qui trouvait grande liesse à battre sa femme.

Un grand incendie à Lys-lez-Lannoy.

— Vendredi, vers quatre heures du matin, le chauffeur de l'établissement Boutemy frères venait d'arriver à son travail, quand il entendit des craquements qui se produisaient à l'étage au-dessus. Il se rendit immédiatement dans la cour et constata que le feu s'était déclaré dans le séchoir : les vitres commençaient à voler en éclats.

Il courut immédiatement prévenir le concierge de ce qui se passait : ce dernier fit fonctionner aussitôt le sifflet d'alarme.

LES SECOURS. — Bientôt après arrivaient toutes les pompes à bras de Lannoy et des établissements Leborgne et Parent. Les pompiers de l'usine de MM. Boutemy les suivaient de très près et, en peu de temps, la pompe à vapeur fonctionnait. Comme le bâtiment était déjà tout embrasé, et que l'espoir de le sauver paraissait perdu, on se mit en devoir de protéger les bâtiments voisins, construits en planches, qui servent à recouvrir les pompes du puits artésien ainsi que les machines à refroidir l'eau. En peu de temps, tout danger avait disparu.

DÉGATS ET PERTES. — Du bâtiment incendié, il ne reste que les murs : le bâtiment avait une superficie de 100 mètres carrés, et servait au séchage des lins.

Les pertes sont évaluées à 5.000 francs pour les marchandises consistant en 12.000 k. de lins.

Pour les bâtiments à 15.000 fr.; et à 400 fr. pour 1.000 perches qui se trouvaient dans le bâtiment. Il y a assurance.

APRÈS L'INCENDIE. — Les causes de cet incendie sont totalement inconnues.

On remarquait sur les lieux MM. Boutemy, maire de la commune; Bettremieux, maire de Lannoy, ainsi que tous les adjoints et conseillers de ces communes; MM. les curés et vicaires.

Le service d'ordre était fait par la gendarmerie et les gardes-champêtres Delahousse et Decourcelle.

Si le temps se mettait à la pluie, les ouvriers devraient chômer; mais si le beau temps se maintient, 15 jours environ suffiront pour reconstruire le bâtiment incendié.

Lys-lez-Lannoy. — *Le carrousel à brouettes.* — Ainsi que nous l'avons annoncé, la jeunesse lyssoise organise, pour le dimanche 3 juillet, un grand carrousel à brouettes au bénéfice des pauvres. Il sera précédé d'une cavalcade historique comique sous la surveillance du célèbre « capitaine de Carrette ».

Le rassemblement se fera au hameau du Fresnoy, chez M. Achille Droissart, où aura lieu l'inscription des coureurs, de 2 heures 1/2 à 3 heures 1/2. Tout coureur devra se présenter au cortège muni d'une brouette et dans une mise convenable. Le cortège se mettra en marche à 3 h. précises et dans l'ordre suivant :

1, Louis Cavalier excentrique: 2, le groupe des prix: 3, la brouette de concours; 4, le groupe des cavaliers: 5, le char de la musique; 6, le groupe des bouquets: 7, le capitaine de Carrette et son cheval; 8, un groupe Vénitiens: 9, le géant Astruc, petit-fils de Lyderick et Phinaert, fondateur de Lys et son factionnaire Framboisier; 10, un cavalier: 11, le char de la commission: 12, l'ours et son dompteur; 13, le char aumonière; 14, l'éléphant; 15, le cortège des brouettes.

Il suivra l'itinéraire que voici ;

Le Fresnoy, la rue du Pavé, la rue du Bois, la Justice, pavé de Cohem, Verts-Prés et la Place. Il y aura 80 fr. de prix répartis comme suit :

1er prix, 20 fr.: 2e, 15; 3e, 10; 4e, 8; 5e, 5; 6e, 4; 7e, 2; 8e, 1; 9e, surprise 15.

Trois prix seront attribués aux costumes les plus distingués.

L'établissement thermal de St-Amand (Nord) est ouvert du 1er juin au 15 septembre.

Les maladies du système articulaire, telles que : *rhumatisme articulaire, goutte, arthrites, coxalgies, ankyloses, hydarthroses*, etc. et les maladies du système musculaire : *Paralysies de diverses natures, rhumatismes musculaires, atrophies*, etc. y sont traitées avec succès par les bains de boues combinés avec l'hydrothérapie et l'eau en boisson.

Les cas de guérison ou amélioration obtenus sont considérables.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. **A. Grégoire**, directeur. 30827 – 62369

Communications diverses

La commission administrative de la société chorale l'*Aurore*, prie ses membres actifs de ne pas manquer à la répétition générale le samedi 2 juillet et pour prendre connaissance d'importantes communications.

Chambre syndicale des patrons coiffeurs de Roubaix. — Le mardi 5 juillet à 8 heures du soir, réunion extraordinaire semestrielle, salle Philémon, boulevard Gambetta.

Ordre du jour : Renouvellement de la commission. Tous les patrons de Roubaix sont priés d'y assister.

Le Comité organisateur des marcheurs, siégeant chez M. H. Delobel, cabaretier à l'*Anguille d'Or*, 120, rue de l'Ommelet, a l'honneur d'informer les amateurs qu'il donnera, pour l'ouverture de la fête du 14 juillet, un concours de marche international de Roubaix à Tournai, aller et retour. La mise sera de 2 francs. On peut se faire inscrire audit local à partir de ce jour.

La Chambre syndicale des ourdisseurs tiendra une assemblée générale trimestrielle en son local 10, place de la Liberté, le dimanche 3 juillet à 6 heures très précises du soir.

Ordre du jour : Lecture des procès-verbaux; vérification des comptes; question importante.

Concours de tir. — Dimanche 3 et lundi 4, seront les derniers jours du concours de tir, organisé au *Globe*, par l'Association amicale des anciens élèves des Frères. Ce concours a rencontré, parmi nos généreux concitoyens, un accueil sympathique; on peut en juger par les beaux et nombreux objets qui ont été envoyés au comité pour être offerts comme prix.

Voici les points principaux du tir à ce jour : étrangers, deux 24, cinq 23; sociétaires, un 23, trois 21.

Le tir sera ouvert dimanche de 9 heures 1/2 à 1 heure et de 3 heures 1/2 à 7 heures 1/2; lundi de 5 heures 1/2 à 7 heures 1/2.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 fr. le cent

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

WATTRELOS

Un monsieur « sans gêne ». — La ville de Roubaix occupe un terrain de 80 ares au hameau du Sapin Vert, terrain qu'elle destine à la culture du seigle pour la nourriture des chevaux de l'ébouage. Depuis quelques jours, on constatait qu'on allait couper une certaine quantité de seigle et même qu'un nommé Morel, cultivateur, allait y faire paître ses vaches.

Les personnes intéressés furent averties. Pour empêcher notre homme de recommencer, on clôtura l'entrée du champ avec des ronces artificielles.

Mais Morel ne se tint pas pour battu : en arrivant jeudi matin avec son troupeau, il brisa le tout. Les dégâts sont évalués à 160 fr.

Les « Enfants de la Lyre » à Blankenberghe. — Sur la demande de l'Administration communale de Blankenberghe, les « Enfants de la Lyre » donneront dans cette ville, les 7 et 8 août prochain deux concerts.

Les membres honoraires qui désireraient prendre part à cette excursion et profiter de la réduction de prix sont priés de se faire inscrire chez M. Vincent Leclercq, rue Négrier.

TOURCOING

L'ÉLECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL. — Nous apprenons avec un profond sentiment de regret, qui sera partagé par tous nos concitoyens, que M. Charles Jonglez, conseiller général sortant, a manifesté la ferme résolution de ne plus briguer un nouveau mandat.

Des démarches très instantes ont été faites près de M. François Masurel-Jonglez pour l'amener à accepter un siège au Conseil général. Mais nous savons que notre honorable concitoyen, obéissant à des considérations d'ordre privé devant lesquelles on ne peut que s'incliner, a définitivement refusé toute candidature.

La fête du 14 juillet. — Le programme de la fête nationale du 14 juillet, qui ne différera guère de celui des années précédentes, est à peu près arrêté et ne tardera pas à être remis à l'impression. Les adjoints, MM. F. Lehoucq et Diéval, ont pris vendredi les dernières dispositions.

Halles et Minck. — Pendant le mois de juin il est passé au minck de la poissonnerie, 6,394 kilogs de marée.

La criée municipale des halles a été abondamment approvisionnée de primeurs et légumes de toutes sortes. Les petits pois se tiennent toujours à des prix assez élevés; mais dans les environs, on peut à peine compter sur une demi-récolte.

Les asperges ont disparu, on sait que la saison se termine avec la St-Jean.

Tous les jours, importants arrivages de cerises, pêches, fraises, abricots, etc. On voit aussi une espèce de poires fort hâtive, qu'on ne cultive pas dans nos vergers; elle nous vient des Pyrénées-Orientales.

La fièvre aphteuse. — On a publié vendredi, à 6 heures du soir, à son de caisse, un arrêté du préfet du Nord, portant interdiction de la ferme de M. G..., quartier de l'Epinette, où plusieurs animaux viennent d'être atteints de la fièvre aphteuse.

Une singulière aventure d'un médecin. — La scène que nous allons raconter ne se trouverait pas dans Molière.

Il y a environ cinq ans, le docteur X.., habitant une grande ville voisine, était appelé en consultation auprès d'un malade, qui mourut peu après. La veuve dut quitter la ville en question et revint à Tourcoing, et elle reçut l'hospitalité chez un parent, chapelier.

Le médecin prétendait que la veuve lui était redevable d'une dizaine de francs, et il avait à plusieurs fois demandé paiement. Voulant en finir, il vint, mercredi, à Tourcoing, et se présenta chez le chapelier qui était absent. S'adressant alors à l'oncle, il lui tint ce raisonnement : « Puisque la femme du malade, que je n'ai pas guéri, fait partie de la maison, on est tenu en conscience de payer ses dettes. » L'oncle répondit que cela ne regardait ni son neveu, ni lui.

Le médecin, qui se tenait debout près du comptoir, s'empara aussitôt de deux superbes chapeaux de la valeur de 25 francs, ouvrit la porte et partit. L'oncle resta un moment interdit, mais il courut à toutes jambes après le disciple d'Hippocrate et voulut lui reprendre les deux feutres. Voyant qu'il n'en viendrait pas à bout, il saisit le chapeau haut de forme du médecin et rentra dans la boutique ! Le docteur ne se retourna même pas : il se coiffa d'un des feutres et continua sa route vers la gare.

FEUILLETON DU 2 JUILLET 1892. — N° 47

LE RÉGIMENT

Par Jules Mary

PREMIÈRE PARTIE

LE SOUS-OFFICIER JACQUES

X

Patoche était parti. Puis qu'aurait-il dit ! Les preuves étaient flagrantes. J'ai été surpris comme on surprend un voleur au moment où il fracture un tiroir et où il emplit ses poches des billets et de l'or qu'il a volés. J'ai été pris comme un assassin qu'on arrête au moment où il tient encore son arme à la main et où il est encore penché sur le corps de sa victime !... Je ne puis rien dire. Je ne puis me défendre... Et j'en arrive même à me demander si je ne suis pas réellement un voleur... Si je n'avais pas dans mes manchettes une portée de cartes préparées, si je ne les ai pas glissées, ces cartes, au moment opportun... Car je m'en suis servi... Les cartes préparées étaient dans mon jeu... J'ai compté moi-même... moi-même j'ai trouvé la preuve de mon infamie... Oui j'en arrive à me demander si je ne suis pas vraiment coupable et si je n'ai pas volé l'argent que j'ai gagné...

Et il se tut, les yeux rouges et fixes, les dents serrées, la tête dans les mains, abimé dans la recherche de l'impénétrable problème.

Marjolaine ne savait que penser.

L'effrayante douleur de Jacques enlevait chez elle les reproches qu'elle aurait voulu lui faire.

Elle ne se sentait plus le courage de le gronder

Et d'autre part la révélation qu'elle venait d'entendre était si grave qu'elle restait sans voix, dans une prostration, anéantie.

L'oncle César rêvait, ses gros sourcils froncés.

Marjolaine secoua sa torpeur :

— Jacques, ce que tu viens de dire est la vérité ?

— En douterais-tu ?.. Si tu me crois capable d'une pareille vilenie, ose l'avouer... tu verras comment je sais mourir.

— Je te crois. Je t'ai cru tout de suite. Tu nous as tout dit ?

— Tout.

— Tu es sûr de n'avoir rien omis ?

— Rien.

— Aucun soupçon, d'aucune sorte, ne t'es venu ?

— Aucun.

— Il ne faut rien nous cacher.

— Hélas ! dit-il avec abattement, je ne sais rien de plus.

Marjolaine se tourna vers l'oncle César :

— Je ne suis qu'une femme... ce grand garçon n'est qu'un enfant... Nous n'avons pas beaucoup d'expérience à nous deux... Vous mon oncle, vous avez vécu, vous avez voyagé... Vous connaissez le monde, peut-être avez-vous joué... on dit qu'en Amérique on joue beaucoup... Que pensez-vous ?

L'oncle César se gratta le nez.

— De deux choges l'une... Il y a eu hageard ou préméditachion...

Et comme Jacques, sur ce mot, faisait un geste indigné :

— Non pas préméditachion de ta part, mon garchon. Je te crois le plus loyal du monde. Chelui qui en douterait ferait connaichanche avec les deux poings du père Chégear...

Et le bonhomme étala, devant sa large poitrine, des poings gros comme des melons, velus, énormes, des poings de boxeur.

— Il y a eu peut-être hageard. Lequel ? Je ne me l'echplique pas. On n'echplique pas le hageard. Quant à la préméditachion, elle ne peut ch'echpliquer que chi Jacques a des ennemis. Te connais-tu des ennemis, à Paris ?

Etonné, Jacques le regardait sans comprendre.

— Des ennemis? Et qui donc ?... Je n'avais que des amis au régiment. Je n'ai eu que des amis au Tonkin. Je n'aurai, certes, que des amis à Nancy où je vais aller rejoindre mon corps. Songez, mon oncle, — il appelait César *son oncle*, comme jadis il avait appelé Routard *mon père* — songez que je ne suis à Paris que depuis quelques jours, que je n'y connais personne... en dehors de la famille de mon colonel et de Patoche avec qui je suis sorti ce soir... Qui pourrait donc être mon ennemi ? Et pour quelle raison ?

— Ah ! voilà, voilà, disait César hochant la tête... Nous chercherons... Che Patoche ne me plait pas du tout... Auchitôt que je l'ai vu, il m'a déplu... Je ne chaurais dire pourquoi par exemple... Demain j'irai le trouver... Je l'interrogerai... Je me rendrai au chercle d'Antin... Je m'y ferai rechevoir au begeoin... Enfin comptez sur moi... Courage ! courage !... Qui chait ? Le père Chégeard chera peut-être bon à quelque choge... Il a été très touché, très touché de l'accueil que lui a fait Marjolaine, l'oncle Chégeard... Ch'il était revenu riche d'Amérique, il aurait compris le bon accueil, mais il est revenu migérable... et Marjolaine l'a rechu quand même comme un père... Eh bien l'oncle Chégeard ne l'oublie pas, et il voudrait bien se rendre utile... Comptez chur lui... Il a bon pied, bon œil, des poings cholides, et il n'est pas une bête... che qui ne gâte rien...

Marjolaine fut un peu rassurée par les bonnes paroles du brave homme. Mais cette nuit-là, quand même, on ne dormit guère, aux *Modes parisiennes*.

Marjolaine pensait que des dangers sans doute, menaçaient la tête chérie de son Jacques — dangers d'autant plus redoutables qu'ils étaient inconnus, — et qu'on ne pouvait deviner d'où ils viendraient, ce qui les amènerait.

L'oncle César, seul, finit par s'endormir.

Tout d'abord, il s'était cassé la tête à vouloir chercher la solution de l'histoire de Jacques.

Il n'avait rien trouvé.

Alors il s'était retourné dans son lit, en murmurant !

— A Paris, comme partout, on arrive à che qu'on veut avec de l'argent... et l'argent, che n'est pas che qui me manque...

En effet, il s'était présenté pauvre à Marjolaine et pauvre il voulait rester en apparence, à ses yeux — idée d'original et de philosophe, car il était les deux, — mais la vérité, c'est qu'en une trentaine d'années, à Philadelphie d'abord, à Chicago ensuite, et en dernier lieu à New-York, il avait gagné, dans le commerce des peaux tannées, cinq ou six cent mille livres de rente !...

Voilà pourquoi l'*oncle Chégeard* marquait tant de sécurité et pourquoi il se disait, en son lit avant de s'endormir, que l'argent ne lui manquait pas !...

XI

Quand Jacques se réveilla le lendemain, il ne se souvint pas tout de suite de ce qui s'était passé. Il était tard. Par la fenêtre de sa chambre le soleil entrait et il apercevait même, comme un coin de campagne lointaine, la cime feuillue d'un des arbres du boulevard. Il avait la tête lourde et les idées confuses.

Soudain il se rappela.

La scène de la veille réapparaissait devant son esprit.

Il passa la main sur son front, regardant autour de lui, se demandant si ce n'était pas en rêve que tout cela était arrivé.

Hélas ! les moindres détails revenaient, maintenant. Ce n'était pas un rêve il n'en pouvait douter.

Il avait été surpris trichant au jeu.

Il avait été chassé d'un cercle comme un voleur !

Lui, Jacques, le loyal garçon incapable d'une mauvaise pensée, qui ne songeait qu'à remplir son devoir de soldat lui, qui n'avait qu'une ambition : s'instruire pour devenir officier!...

Il sentait bien qu'il était perdu, déshonoré... Qu'allait-il devenir si ses chefs, — le colonel de Cheverny qui l'aimait tant — apprenaient la vérité ?...

Il serait cassé de son grade... replacé comme simple soldat dans un autre régiment...

Il voulait passer des examens pour entrer à l'école des sous-officiers de Saint-Maixent. Depuis longtemps il travaillait pour cela. Il était prêt, sûr d'être reçu.

Eh bien, adieu l'école, il ne s'y présenterait pas.

Et il aurait beau, même son congé terminé, solliciter un rengagement, on refuserait de le recevoir.

Sa carrière de dévouement et de grandeur, cette carrière qu'il aimait tant, était brisée... Déshonoré ! !... Voilà ce qu'il se répétait et ce déshonneur pèserait sur sa vie entière... Cela, il ne l'ignorait pas... Il n'y échapperait jamais... Où se présenterait-il désormais ? Tous les jeunes gens sont soldats et lorsqu'ils essayent de se caser dans la vie civile, les patrons leur demandent leurs livrets. Quand il chercherait un emploi pour vivre, et que le patron lui demandera son livret militaire, Jacques présentera le sien d'une main tremblante.

Le patron lira ses états de service.

Il verra qu'il s'est conduit en brave, au Tonkin, mais qu'une fois arrivé à Paris, il n'a pas su résister aux entrainements qu'il a rencontrés sur sa route. Il lira :

— Cassé de son grade pour avoir triché au jeu. Flagrant délit.

Le patron aura un petit sourire de mépris.

— Ah ! ah ! Merci. Vous repasserez mon garçon...

Et il s'en ira en murmurant :

— C'est une gouape !...

Que pourra-t-il répondre à l'insulte ? Tout cela n'était-il pas vrai ! Expliquerait-il donc chaque fois qu'il n'a pas été coupable ..qu'il a été victime... qu'il n'a pas volé... qu'il ne sait pas et n'a jamais su comment cela est arrivé ?... A quoi bon !... Personne ne le croira !...

Et les mains crispées sur le front, les ongles dans la chair, Jacques répétait, tout haut, dans sa chambre :

— Personne ne le croira ! Personne ! !

Marjolaine était levée depuis longtemps et au travail. Mais elle était aussi bien triste.

Qu'allait-il advenir de tout cela ?

De grosses larmes roulaient dans ses yeux.

Et justement, le soir même, elle et Jacques étaient attendus chez le colonel de Cheverny qui donnait une fête !... Et elle se faisait une joie d'aller rue Ampère et de danser avec Jacques.

Elle s'était arrangé une jolie toilette qui lui allait à ravir. Elle voulait plaire à Jacques. Elle voulait lui montrer combien la vie à Paris, et l'habitude de voir autour d'elle des femmes élégantes, l'avaient rendue élégante elle-même... Elle voulait, enfin, qu'il fût fier de sa Marjolaine !...

Que se passerait-il à cette fête si le colonel était instruit de la scène navrante du tripot ? Car les journaux la raconteraient peut-être cette scène ? Qui sait si, à cette heure même, elle n'était pas devenue publique, déjà ?

(*A suivre.*) JULES MARY.